

**DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME**  
**COMMUNE DE MONTPENSIER**

Envoyé en préfecture le 27/02/2023  
Reçu en préfecture le 27/02/2023  
Publié le 27/02/2023  
ID : 063-216302406-20230216-DCM20230216\_9-DE



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 10  
Présents : 8  
Votants : 8

**DELIBERATION N°DCM20230216\_9**

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CNAS**

L'an deux mil vingt-trois et le seize février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montpensier dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur David DESPAX, Maire.

Date de la convocation : 02/02/2023

**PRESENTS** : M. David DESPAX, maire ; Mme Amandine LOPEZ, deuxième adjointe ; M. Corentin AYGLON, troisième adjoint ; Mmes Claudine HUGUET et Bernadette FRANCES, conseillères municipales ; Mrs Jean-Luc TIXIER, Damien PETIT et Florian CHANET, conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Saïd MOURTADA, premier adjoint ; Mme Sophie VANNEREAU Conseillère municipale.

Mme Amandine LOPEZ a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 2 novembre 2022, le Conseil municipal a décidé de l'adhésion de la Commune au Centre National d'Action Sociale (CNAS) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour deux agents, les deux autres agents communaux bénéficiant déjà du CNAS par leur emploi dans une autre collectivité.

Il y a lieu de désigner un délégué élu et un délégué agent pour représenter la Commune au sein du CNAS. Ils participent à la vie des instances du CNAS et sont chargés de donner des informations sur l'action sociale dont bénéficient les agents. De plus, un agent doit être désigné « correspondant su CNAS ». Sa mission consiste notamment à accompagner les autres bénéficiaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✧ désigne comme délégué élu, Madame Amandine LOPEZ, deuxième adjointe ;
- ✧ désigne comme délégué agent, Madame Marion MAGNIEZ, ATSEM ;
- ✧ désigne comme correspondant, Madame Elisabeth MORAND, secrétaire de mairie.

Au registre sont les signatures.  
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, le 22 février 2023  
SIGNE ELECTRONIQUEMENT PAR LE MAIRE  
**David DESPAX**

